Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 24 MARS 1920 — No 18

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANIT[illegible]A EST PUBLIE ET I[illegible] TOUS LES MER[illegible]DIS

Toutes communicati[illegible] concernant le journal ou l'imprim[illegible] vent être adressées :

Le Manit[illegible]
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

DISCOURS DE M. JOSEPH HAMELIN, DEPUTE DE STE-ROSE A LA LEGISLATURE DU MANITOBA

Je suis certain qu'il était très intéressant pour tous d'entendre les députés du Gouvernement dans leurs longs discours qui, cependant, ne touchaient à aucun point soulevé par les députés de l'opposition, continuellement appeler ces derniers des ignorants ou des gens dépourvus d'intelligence.

Admettant que nous ne sommes pas très brillants, jusqu'à présent je n'ai encore rien entendu de la part de ces Messieurs qui puisse prouverqu'ils ont le monopole de toute l'intelligence de la province.

Bien au contraire, car si je rassemble les arguments que je trouve surtout dans les discours des députés de Turtle Mountain et d'Emerson, je puis certainement conclure que ces deux Messieurs au moins sont encore plus ignorants que les députés de l'opposition, car, monsieur l'orateur, ils ont admis qu'ils étaient incapables de faire la différence entre le compte du capital et du revenu consolidé, et par-dessus le marché ils vont si loin qu'ils s'imaginent que le peuple de la province est aussi stupide qu'eux-mêmes et qu'il ne peut lui non plus en faire la différence. Je n'ai aucun doute, monsieur l'orateur, que cette insulte à l'intelligence du peuple de cette province sera fort peu goûté par lui.

De plus, le député d'Emerson a bien voulu nous dire que lorsque le Gouvernement actuel a pris le pouvoir c'était au moment où le peuple de la province était tout-à-fait démoralisé. Le peuple, en effet, a dû être démoralisé, car n'eut été que de ce fait il n'aurait jamais élu le Gouvernement Norris, et je laisse au peuple de la province le soin de donner la réponse.

L'Honorable député d'Emerson dit aussi que tous les témoins don on avait besoin devant le Comité des Comptes publics étaient présents et aucun d'eux était au Texas. A cela je lui répondrai qu'il est fort possible que ces Messieurs n'aient pas été au Texas, mais je lui ferai aussi remarquer que monsieur F. T. J. White, qui retire un salaire de $1800.00 par année, séjourne actuellement et depuis plusieurs mois en France et qu'il nous est absolument impossible actuellement de lui poser les questions que nous désirons lui faire.

Maintenant, monsieur l'orateur, je désire faire quelques remarques sur le discours du Budget prononcé par le trésocier provincial. Ce discours est trompeur en autant que par les chiffres qu'il donne il cherche à montrer un surplus. Je parlerai sur ce point plus tard.

Le trésorier provincial a aussi essayé à convaincre cette Chambre que la situation de la province était la meilleure entre toutes les autres provinces du Canada, et vraiment, pour celui qui n'a pas fait une étude des comptes du Gouvernement, il est facile d'être dérouté. Laissez-moi, vous dire, cependant, monsieur l'orateur, que je ne m'accorde pas du tout avec le trésorier provincial, et afin de prouver ce que j'avance, je ferai les comparaisons suivantes.

CONSOLIDE

	Revenu	Capital	Total	Population
1914	5,638,658.61	2,825,384.41	8,464,043.02	446,000
1919	8,554,790.85	5,513,067.90	14,057,858.75	507,000
Augmentation			5,593,815.73	

Québec avec une population de 2,500,000 a dépensé, 1919 : $9,651,641, c'est-à-dire moins que nous avec une population d'à peu près un sixième de celle de Québec.

Ontario, $19,500,000. Population approximative $3,000,000, 1919 : c'est-à-dire 3,500,000 pour la même population que celle que nous avons.

Saskatchewan, 1914 : $5,823,980.26; population, 647,835; 1919 : '8,086,756.00.

Alberta, 1914 : $5,401,595.32; population, 496,525; 1919 : $8,303,806.55.

Sûrement, monsieur l'orateur, ceci est très clair, et n'importe qui peut se rendre compte facilement que le trésorier provincial a cherché à tromper les électeurs afin d'avoir leurs votes aux prochaines élections. Ceci prouve à mon avis que, au lieu d'occuper la meilleure place, nous ocupons en ce moment la plus mauvaise.

FRAIS PAYES AUX AVOCATS

Je désire maintenant attirer l'attention de cette Chambre sur le montant d'argent payé pour raisons de poursuites, tel que montré à la page 154 des Comptes Publics. En parcourant cet item, je trouve que presque tout cet argent a été payé aux avocats. J'ai déjà dans le temps suggéré un moyen de réduire cette dépense, et j'ai dit comment ceci pouvait s'accomplir. J'ai dit alors que, au lieu de payer ces avocats, dont sans doute 90 pour cent sont libéraux, ce gouvernement-ci devrait retenir les services de deux ou trois avocats à qui l'on paierait chacun un salaire égal à celui du député général, c'est-à-dire $4,000.00. De cette manière, si le Gouvernement engageait trois avocats, le coût pour la province ne s'élèverait pas à plus qu'environ $13,000.00 par année, et leurs dépenses de voyages ne devraient pas se monter à plus que $5,000.00 C'est-à-dire, monsieur l'orateur, que au lieu de dépenser $43,000.00 comme on la fait, le pays aurait reçu meilleur service et ça ne lui aurait coûté que $17,000.00.

Sans doute je comprends pourquoi le Gouvernement n'a pas adopté ce système. C'est simplement parce que cela l'aurait empêché de donner du patronage.

Prenons par exemple le nom de monsieur George A. Eakins. Je trouve que ce monsieur a reçu, l'an dernier, $4,182.38, et $130.35 sous le titre de poursuites sous l'Acte de Tempérance. Ceci, monsieur l'orateur, est plus que le salaire entier payé au Député Procurer Général pour tout son emps et tout son travail durant l'année, J. B. Coyne, $6,000.00. Aucun document pour montrer ce qu'il a fait. Un autre personnage bien connu ici. monsieur S. Hart Green, à qui l'on a payé $3,460.60. Ce monsieur retire aussi $1,018.00 sous les "Poursuites sous l'Acte de la Tempérance." S. R. Laidlaw, $1,260.00; W. D. Card, $5,548.81; MacNeil and Browne Wilkinson, $2,637.28; Claude Isbester, $2,142.66; et continuez ainsi jusqu'au bas de la page et vous trouverez le nom de plusieurs libéraux importants, et avec tout cela, le chef de ce département, l'honorable Procureur Général, nous dit que le patronage a disparu. Je soumets au contraire, monsieur l'orateur, que depuis que le Manitoba exise en province, l'on ne peut trouver une page qui soit comparable à cette page 154 des comptes Publics pour l'année 1919.

VISITE DANS LES COMPTES PUBLICS

J'ai pris la peine de parcourir les Comptes Publics pour les quatre dernières années, et j'en ai retiré certains items que je savais avoir été payés aux avocats, mais comme je ne connais pas tous les avocats de la province, j'en ai probablement oublié quelques uns. Si les honorables députés y trouvent quelqu'intérêt, ils pourront parcourir eux-mêmes les Comptes Publics. Ils devront cependant être sur le qui-vive et très attentifs.

En 1917, ils verront que des paiements ont été faits à des avocats sous le titre de "chauffage" sous le Département de Travail. S. Hart Green y apparaît. En 1918, vous rencontrerez un favori du Gouvernement actuel, A. C. Campbell, qui nous apparaît sous le titre "Examens dans le Département d'Education". S. Hart Green se montre encore dans le Département de la Chasse. En 1919, vous les trouverez encore sous "Assistance à l'Ecole" dépenses incidentes "Ecoles d'été."

Sous le titre de "Législation", une petite somme de $1250.00 a été payée à Isaac Pitblado. Le résultat de ma visite dans les Comptes Publics a été le suivant. Le Gouvernement a payé :

En 1916 ; $80,590.00; en 1917 : $111,932.94; en 1918 : $27,941.84; en 1919 : $74,620.97; Total, $295,186.68.

C'est-à-dire en quatre ans $300,000.00, et dire, monsieur l'orateur, que j'en ai peut-être omis quelques-uns.

VOYAGES DES MINISTRES

Les ministres du Gouvernement actuel me paraissent voyager beaucoup, et je crois me souvenir que les mêmes Messieurs lançaient aux ministres de l'ancienne administration des critiques très sévères, les accusant de dépenser d'une manière extravagante dans leurs voyages

J'ai pris la peine de faire une perquisition, et quiconque voudra faire comme moi pourra se convaincre que je dis la vérité.

Durant les cinq dernières années de l'ancienne administration, le montant dépensé par les ministres pour dépenses de voyages, se monte à $1159.00, tandis que pendant les cinq années de l'administration actuelle, les dépenses de voyages des ministres s'élèvent à $13,997.47. Remarquez que ceci veut dire douze fois les dépenses faites sous ce que l'on appelait l'odieux patronage.

Je désire maintenant dire quelques mots sur la manière dont est administrée la commission des Utilités Publiques dans cette province. J'ai été tout surpris de voir que ce monsieur n'est pas satisfait de une ou deux chambres. En plus de ces deux chambres, il s'est fait donner par le Trésor Public ce qui est connu comme vestiaire. Pourquoi ce monsieur a besoin d'un vestiaire, je me le demande et je vous le demande à tous. Dans ce qui s'appelle sa bibliothèque, il me semble que ce monsieur doit dépenser beaucoup de son temps dans le sommeil puisqu'on y trouve un superbe sofa sans parler d'une superbe berçeuse en cuir et qui, je crois, ne pourrait pas être achetée actuellement pou moins de quatre ou cinq cents piastres.

C'est un fait bien connu que ce monsieur passe la plus grande partie de l'été à Minaki et, par conséquent, ne peut pas consacrer tout son temps au service public. Le fait est que les affaires du peuple de cette province souffrent bien souvent de grands retards afin de permettre à ce monsieur de se reposer, couché dans un hamac à l'ombre des grands arbres de Minaki, endormi dans un doux repos sous le chant des oiseaux. Je crois que quelques uns de ces jours il sera réveillé par le cri des grenouilles.

Si jamais l'on peut trouver un cas plus clair du système du patronage, c'est bien le cas de ce vieux monsieur. Il va de pair avec cet autre monsieur qui agit comme commissaire sous le bureau de "Compensations aux travailleurs". Quelqu'un aura-t-il l'audace de se lever et dire que cette nomination n'a pas été une nomination politique.

Tout le monde sait que ce monsieur a été de toute sa vie un libéral. Il a été un agent actif dans chaque élection provinciale et fédérale, et bien que je n'aie pu encore me rendre compte du luxe qui l'environne, je ne doute pas qu'il n'a rien à envier à son confrère de la Commission des Utilités Publiques.

Et avec cela on se fait dire par le Procureur Général que le système du patronage a été aboli.

Un mot ou deux, monsieur l'orateur, au sujet de l'accommodation aux hôtels. Ce bureau coûte à la province, d'après les Comptes Publics, $5,850.55. Quinconque voyage à travers la province peut se rendre compte que ce bureau est une farce. Je serais heureux de savoir ce que fait ce monsieur pour gagner son argent. En autant que je puisse m'en rendre compte, il n'a aucun autorité sous le "Hotel Accommodation Act" d'introduire aucune réforme. Ce sont les municipalités qui autorisent les licenses et elles ont leur propre inspecteur de santé. En tout cas, vous ne rencontrerz personne dans la province qui vous dira un bon mot à ce sujet. Qu'at-t-il besoin de quatre sténographes? Bien sage qui pourra nous le dire.

COLUMBIA PRESS

J'aimerais à dire un mot à cette Chambre au sujet de la Columbia Press. Cette compagnie fut incorporée en 1911. Les pétitionnaires étaient : Brandur, J. Brandson, physician, Firdjon Frederickson, retired merchant, Bjorn M. Paulson, student, Halldor J. Vopni, Merchant and Albert Paulson, Railway Mail Clerk, tous de la ville de Winnipeg. Les avocats des pétitionnaires étaient : MM. Rothwell, Johnson & Bergman, et le capital acion de la compagnie était de $50,000.

Les honorables membres de cette Chambre se rappelleront qu'il y a eu changement de Gouvernement en 1915. Les actionnaires de cette compagnie étaient bien au courant de ce fait et ils se dirent alors : Voici une bonne chance de faire des affaires, et en conséquence, ils augmentèrent leur capital à $85,000 le 12 juillet 1915. Je présume que ceci était fait dans le but d'acheter des machines à imprimer pour leur permettre de mettre le grappin sur l'impression des Comptes Publics et de différentes autres choses. H. A. Bergman, un associé du Procureur Général actuel était un directeur de la compagnie. En tout cas les actionnaires virent qu'il y avait quelque chose de bon à venir, et presque tous augmentèrent leurs actions.

D'après le dernier rapport annuel de la compagnie qui était en 1918, aucune partie du "stock" originel était sujette à un appel. Les actions étaient payées en entier. Vous voyez par là que les affaires de la compagnie étaient assez prospères.

Au 31 décembre 1914, le Procureur Général actuel possédait du stock pour $2,100.00 dans la compagnie, sur lesquelles $1,400.00 étaient payées.

En 1915, le Procureur Général actuel disparait des rapports annuels de la compagnie, et l'on voit apparitre un certain Barney Finnson, voyageur, qui semble venir des nues, et il est décrit comme possesseur de stock au montant de $2,100.00 sur lesquelles $1,400.00 sont payées. (Vous remarquerez, monsieur l'orateur, la similarité dans ces chiffres), Barney Finnson abandonna ses voyages et devint gérant de la Columbia Press, dont il est encore le gérant actuel. Je puis ajouter qu'il fait bien froid le jour où Barney n'obtient pas un ordre du Gouvernement Provincial. Il y a peu de pages dans les Comptes Publics où le monsieur ne réusit à se montrer. On le trouve en 1917 sous "Operation Central Power House", "Aid to Municipalities" travelling expenses", "Construction and Equipment New Parliament Buildings", "Construction and Materials Capital Expenditure" and "Drainage".

En 1918, "Exhibitions and Fairs Supplies and Expenses", "Birtle Demonstration Farm", "Supplies and Expenses", "Settlers Animal Purchase", "Supplies and Expenses", sous "Capital Expenditures, Agricultural College", "Supplies and Expenses". Je suppose que ceci est pour imprimer les menus du gouvernement "Fat Stock", comment dirai-je. Mais ces endroits ne sont pas les seules places où ils se fait voir, et il réapparaît avec régularité pendant les quatre années.

Je présenterai maintenant aux membres de cette Chambre quelques chiffres que j'ai tirés des Comptes Publics des quatre dernière années, et je suis certain que ces chiffres causeront un peu de surprise aux honorables messieurs qui siègent à la droite de l'orateur. J'en ai moi-même été tout surpris.

En 1915, monsieur Barney est parti plutôt pauvrement, ne retirant pendant les six mois à sa disposition qu'une somme de $3812.00.

En 1916, il réussit un peux mieux, mais pas encore à toute sa capacité. Ses impressions se montent à $14,690.26.

L'année suivante, c'est-à-dire 1917, a été une riche année. Ce fut l'année de la récolte des gros fruits. Ses impressions se montent à $30,014.76.

Après tout, monsieur l'orateur, ceci n'est pas mal pour un petit établissement d'imprimerie.

En 1918, la gelée a dû passer sur sa récolte, car il ne réalisa que la somme de $17,392.07.

En 1919, les résultats n'ont pas été beaucoup meilleurs; il ne reçut que $18,037.69.

Le grand total de la Columbia Press pour ce court espace de temps a été, monsieur l'orateur, $83,954.90.

Il ne faut par conséquent pas s'étonner si les actionnaires

(*A suivre sur la page* 4)

SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVEQUE

Les élèves du Collège de Saint-Boniface ont lundi dernier, présenté leurs hommages à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à l'occasion du 50ième anniversaire de sa naissance.

Une séance magnifique avait été organisée à cette occasion et des adresses, françaises et anglaises, exprimèrent en termes respectueux à l'ancien élève devenu archevêque, les sentiments de filiale amitié dont sont animés les étudiants actuels pour le premier pasteur du diocèse de Saint-Boniface.

Les citoyens de Saint-Boniface qui s'étaient rendus nombreux à cette soirée marquèrent par leurs applaudissements leur pleine appréciation des paroles délicates qui furent dites à cette occasion.

Sa Grandeur nous permettra de nous associer à ce concert de louanges qui est bien l'écho des souhaits sincères qui montent de toutes les parties du diocèse vers le trône Archiépiscopal.

SONGE D'ATHALIE

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mère Jézabel à mes yeux s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée;
Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté;
Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
"Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi;
"Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi.
"Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
"Ma fille." En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser;
Et moi je lui tendais les bras pour l'embrasser;
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris, et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
. . . Dans ce désordre à mes yeux se présente
Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante,
Tels qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus.
Sa vue a ranimé mes esprits abattus;
Mais lorsque, revenant de mon trouble funeste,
J'admirais sa douceur, son air noble et modeste,
J'ai senti tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
De tant d'objets divers le bizarre assemblage
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage.
Moi-même, quelque temps, honteuse de ma peur,
J el'ai pris pour l'effet d'une sombre vapeur;
Mais de ce souvenir mon âme possédédée
A deux fois, en dormant, revu la même idée.
Deux fois mes tristes yeux se sont vu retracer
Ce même enfant toujours tout prêt à me percer.
Lasse enfin des horreurs dont j'étais poursuivie,
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie,
Et chercher du repos au pied de ses autels.
Que ne peut la frayeur sur l'esprit des mortels!
Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée,
Et d'apaiser leur Dieu j'ai conçu la pensée;
J'ai cru que des présents calmeraient son courroux;
Que ce Dieu, quel qu'il soit, en deviendrait plus doux:
Pontifes de Baal, excusez ma faiblesse.
J'entre : le peuple fuit; le sacrifice cesse;
Le grand prêtre vers moi s'avance avec fureur :
Pendant qu'il me parlait, ô surprise! ô terreur!
J'ai vu ce même enfant dont je suis menacée,
Tel qu'un songe effrayant l'a peint à ma pensée.
Je l'ai vu : son même air, son même habit de lin,
Sa démarche, ses yeux et tous ses traits enfin;
C'est lui-même. Il marchaint à côté du grand prêtre;
Mais bientôt à ma vue on l'a fait disparaître.
Voilà quel trouble ici m'oblige à m'arrêter,
Et sur quoi j'ai voulu tous deux vous consulter.

—*Racine.*

UN MYSTERE A WASHINGTON?

Paris,—Charles Sancerme écrit dans la "Vie Nationale," l'article suivant intitulé "Le mystère de Washington":

Ce qui est certain, c'est que nous vivons en plein drame.

Quelle est la maladie du président Wilson? En quel état est-il? Quelles sont les raisons profondes de la non ratification du traité? N'y a-t-il pas un fou à la Maison Blanche?

En tout cas l'admiration de beaucoup pour la constitution américaine va diminuer; elle a vraiment des aspects peu séduisants.

M. Wilson a certainement eu de tout temps des cases vides; je suis en train de lire "Les trois aspects du président Wilson", de Charles Maurras, dont je parlerai bientôt; ce livre n'est pas rassurant et explique bien des choses; mais seule la folie expliquerait les dernières attitudes du père des quatorze articles.

Je n'ai pas besoin de dire que la sympathie que j'ai pour M. Lansing ne m'étouffe pas; ce secrétaire d'État n'a pas été moins le serviteur des juifs que Wilson lui-même; comme Wilson, il a été pour le sauvatage de l'Allemagne et l'arrêt de la victoire française; c'est un rat qui quitte un navire qui sombre; ce n'est pas un ami que nous perdons.

Il faut cependant bien se garder de confondre le départ de M. Lansing et l'envoi de la note sur le conflit de l'Adriatique; il est bien entendu, impossible de parler de cette note avant de la connaître entièrement; son contenu et surtout l'accueil qui lui sera fait par ceux de nos alliés qu'il intéresse, nous éclaireront; du moins espérons-le.

Mais tout est noir de l'autre côté de l'Océan. Et il y en a encore pour plus d'un an! Car M. Wilson est président de la République jusqu'au 1er avril 1921; c'est d'ailleurs la longueur de cette fin de bail qu'il compte pour nous imposer ses volontés.

Ses volontés? Cet homme a-t-il encore une volonté? Cet homme que seuls voient son secrétaire et son médecin, qu'aucun ministre ni aucun ambassadeur n'ont pu approcher depuis des mois, qui ne peut plus parler et signe difficilement de la main gauche, cet homme a-t-il seulement sa saison?

Il doit être un jouet entre les mains de quelques intrigants, des quelques individus qui assurèrent son élection et sa réélection avec le concours des juifs et des Allemands; qui sait? On déshonore peut-être l'Amérique sans que la grande République soeur en ait le soupçon? L'attitude de la presse judéo-boche du monde entier est bien étrange.

Mais le peuple américain va s'éveiller; il trouvera dans son honnêté et son énergie, dans son grand souci de justice, les forces nécessaires pour le redressement qui s'impose; et peut-être aussi pour une révision de sa constitution.

En attendant, le mystère de Washington nous met dans une grave situation. Un appel direct aux Etats-Unis est délicat à faire, l'acceptation des toquades de leur président est impossible; attendre jusqu'en avril 1921 est difficile.

N'y aurait-il pas un petit truc pour débarquer Wilson?

Charles *Sancerme.*

BONNES PENSEES

Il ne faut jamais hasarder la plaisanterie, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis et qui ont de l'esprit.

Ne vous croyez pas toujours obligé de suivre les conseils qu'on vous donne; écoutez-les comme ami, examinez-les comme juge, écoutezles comme maître, rejetez les mauvais, profitez des bons, et entre les bons, choisissez les meilleurs.

La jeunesse et l'oisiveté sont deux mauvaises conseillères, la dernière trahit et ruine la première.

La vraie et solide paix est de servir Dieu comme il veut être servi: tous les devoirs doivent se faire sans agitation et sans relâche.

Il n'est pas ordinaire que celui qui fait rire se fasse aimer.

Le plus pressé pour la sagesse, c'est de s'instruire: le plus pressé pour l'amour-propre, c'est de se prononcer. Un bon mot, quand même il serait un peu piquant, n'est jamais mieux employé que lorsqu'on s'en sert pour humilier la vanité et l'orgueil.

La religion chrétienne a été prêchée par des ignorants et crue par des savants.

NOS HOMMES FORTS

Napoléon Mathurin

(Par A. N. Montpetit)

(Suite)

"Oh Dieu! Pardonnez-moi; ne souffrez pas que le désespoir rentre dans mon coeur. Le jours apparait morue et terné d'épais nuages chassent dans le ciel et promettent un orage prochain. Si j'avais un peu d'eau de pluie pour me désaltérer, il me semble que je retrouverais de nouvelles forces pour résister à toutes mes souffrances.

Le délire s'empare de moi, pour la première fois. Les idées ne peuvent plus se fixer dans mon cerveau vide et fièvreux. J'entendais l'équipage qui travaillait sous épave, comme ils faisaient à bord du navire. Leurs lourds marteaux frappant le fer produisaient un bruit assourdissant qui me causait mal à la tête: Ils m'appelaient, riaient, causaient entre eux: les cuisiniers dans la cambuse agitaient leurs marmites, brassaient les assiettes avec fracas. Je les supuliais de me donner à boire et à manger, mais le Second me dit que j'eusse à rester là jusqu'à six heures et qu'alors on me releverait de faction.

J'aurais voulu dormir et je ne le pouvais.

Vrai supplice de Tantale! je les voyais manger des oranges, ce fruit savoureux et rafraîchissant que m'eût fait tant de bien; je ne pouvais même atteindre les écorces qu'ils jetaient autour de moi.

Un vent frais me souflant au visage fit dissiper ces illusions et rappela mes esprits. Il me semblait que mon épave était emportée dans une course de dix milles à l'heure. Le tonnerre gronde, une tempête se forme dans l'air. Je l'appelle de tous mes voeux, car elle m'apporte la pluie qui va me désaltérer. J'entrai ainsi dans ma sixième nuit d'épreuves, au milieu des tonnerres et des éclairs. Le vent soulevait la mer en montagnes sombres, dont l'écume sur les crêtes s'embrasait comme le cratère d'un volcan. Un grand navire passà sous le vent, sans que je pusse lui faire de signaux, tant la mer houleuse ballotait mon radeau.

Epuisé, transi de froid, perdu d'espoir, je crus voir dans le majestueux déploiement de la tempête, l'appareil de la mort qui venait enfin saisir sa victime. J'étais résigné à mon sort, lorsqu'une pluie bienfaisante commença à tomber. J'ouvris la bouche pour en recueillir les premières gouttes. Quel champagne, quel nectar ont jamais valu ce délicieux breuvage? J'étends au large mon caban de toile cirée où l'eau de pluie vient s'amasser. Je bois à longs traits, à cette coupe de délices. Un orage m'avait perdu, un orage venait de sauver.

Rafraichi et soulagé, m'étendis sur mon radeau, et je dormis jusqu'au matin, bercé par la mer houleuse.

La soif m'avait repris plus ardente que la veille. Mes membres roidis refusaient de me por, ter, losque je voulus me mettre debout pour jeter un coup d'oeil sur la mer.

Est-ce encore une illusion? Je mefrotte les yeux de mes deux mains pour mieux m'assurer que je vois bien. Oui, c'est une voile qui vient droit à moi, mais le sommeil m'accable et je me couche sur mes portes. A mon réveil, la même voile étant restée en vue, plus rapprochée, même à une distance d'environ deux milles, je trouvai encore assez de forces pour faire mes signaux ordinaires. Ils furent aperçus et vingt minutes après une chaloupe venait me recueillir.

Dieu, Vierge Marie, bonne Ste Anne et St. Joseph, soyez-en à jamais bénis.

(A suivre)

Paroles de M. Ed. Soulier, Pasteur Protestant, Député à la Chambre

J'ai été et reste un partisan convaincu de la séparation des Eglises et de l'Etat dès 1888, mon père, président du consistoire de Bordeaux, reçu par M. de Freycinet, disait que les protestants attendaient la séparation et la voyaient venir sans appréhension. En 1902, j'ai cherché à obtenir des candidats à la députation qu'ils inscrivent la séparation dans leurs programmes.

La séparation est donc, elle restera, et doit rester le régime de la France. Mais elle ne saurait être pour aucun Français, le moins du monde blessante. Je m'honore d'être intervenu au moment de la discussion de la loi de séparation au Sénat pour que fussent respectées, dans leur esprit et dans leur but, le fondations de messes; je me réjouis d'avoir obtenu satisfaction. (Applaudissements au centre et à droite.)

Il y a, à la reprise de nos relations avec le Saint-Siège, des motifs d'ordre politique. Le Vatican est un lieu diplomatique entre tous: pendant la guerre, il est évident qu'il nous a nui, à nous tous en France, que notre pays ne fût pas officiellement représenté par un homme ayant sa confiance, auprès du Saint-Siège.

Et j'ajoute qu'à l'heure actuelle, nous n'avons ni le droit ni la possibilité de mépriser les moyens d'asseoir notre influence dans le monde et, parmi ces moyens, les moins négligeables de tous, les moyens moraux. Il y a, à être présent au Vatican, une sorte de prise de force qui sera un élément pour résoudre les problèmes les plus complexes. Très bien! Très bien!)

Je sais que je parle à un corps politique, et cependant je me permettrai de lui soumettre un autre argument. A l'heure présente, je dis que, du fait de n'avoir pas de représentant auprès du St-Siège, les catholiques se trouvent, dans leur conscience, en état d'infériorité vis-à-vis des Français libres-penseurs et protestants. Il y a, pour leur conscience catholique, comme une sorte de blessure dans cette rupture. (Vifs applaudissements.)

Et la France ne sera pas un pays sous la régime laïque, c'est-à-dire un pays de neutralité absolue, de respect mutuel des consciences, tant qu'elle n'aura pas mis fin à un état qui blesse la conscience catholique des Français. (Très bien! Très bien!)

Je me résume en disant que sur ce quoi je voudrais appuyer la régénération de notre pays, c'est d'abord la paix religieuse, c'est-à-dire le respect de tous et le souci de l'Etat d'augmenter les forces morales de chacun par les moyens qu'il préfère, c'est ensuie la paix internationale, dont il nous tarde de saisir les bases solides et la réalisation véritable. C'est enfin, la paix sociale, dont nous sommes tous partisans, que nous espérons assurer, en suivant un gouvernement qui a les mêmes sentiments que nous, et que nous voulons réaliser par une collaboration et un labeur assidus. (Vifs applaudissements répétés.)

EN GARDE CONTRE LA GRIPPE

Sérieuse épidémie d'Influenza dans tout le Canada

UN BON ETAT DE SANTE CONSTITUE LE MEILLEUR PRESERVATIF.

Les "Fruit-a-tives" donnent de la Vigueur et de la Vitalité et ainsi protègent contre la Maladie.

Il est certain que la situation créée par l'épidémie d'Influenza qui sévit dans tout le Canada, constitue une grave préoccupation. Il est vrai que le nombre des cas n'est pas aussi grand qu'il était en 1918 et que l'épidémie, cette année, cause moins de souffrances et surtout moins de deuils cruels. Il n'en est pas moins vrai que chacun devrait se tenir sur ses gardes et se mettre en defense contre la maladie.

A Montréal seulement, du 20 Janvier au 19 Février, *trois mille cent vingt-deux cas* d'Influenza, dont cent trente-neuf mortels ont été signalés au Bureau de Santé.

Si l'épidémie s'était produite au commencement de l'hiver on aurait pu espérer que les grands froids en auraient eu raison. Mais éclatant à la fin de l'hiver, il est à craindre qu'elle ne se propage de façon redoutable. Il est en effet malheureusement certain que le printemps, avec sa boue, son humidité, ses changements de température qui font frissonner, constitue un ensemble extrêmement favorable aux rhumes, aux pneumonies, aux pleurésies, aux refroidissements dangereux.

Le meilleur préservatif contre l'influenza c'est encore un bon ÉTAT DE SANTÉ.

Tous ceux qui ne sont pas aussi bien portants qu'ils devraient l'être, ceux qui sont amaigris, ceux qui sont surmenés, fatigués par l'excès de travail, ou que la maladie a affaiblis, devraient faire tout en leur possible pour se remettre au plus tôt. Ce dont ils ont besoin, c'est un dépuratif du sang, un générateur de force comme les "Fruit-a-tives", l'étonnant remède à base de suc des fruits.

Le "Fruit-a-tives" régularise les fonctions du rein et de l'intestin, il force ces organes à éliminer de façon naturelle les déchets que la nature leur a donné pour rôle d'éliminer. Le "Fruit-a-tives" maintient la peau en activité et assure à l'organisme le bénéfice d'un sang riche et abondant. Le "Fruit-a-tives" tonifie et renforcit les organes digestifs, il aiguise l'appétit, il provoque un sommeil réparateur, il renouvelle la vitalité du système nerveux. Le Fruit-a-tives" contient tout ce que doit contenir un bon tonique pour purifier le sang, pour redonner des forces et pour régulariser les fonctions des organes éliminateurs, de manière à ce que l'organisme soit dans les meilleures conditions possibles pour résister à la maladie.

C'est le temps de vous refaire une santé et des forces, non seulement à titre de précaution contre les ravages de l'Influenza, mais aussi à titre de préventif contre la fièvre du printemps et contre l'inévitable réaction qui se manifeste chez l'individu lorsque se produisent les premières chaleurs. Procurez-vous aujourd'hui même une boîte de "Fruit-a-tives" et remettez-vous-en à ce médicament à base de suc des fruits, de vous maintenir en bonne santé.

Chez tous les marchands les "Fruit-a-tives" se vendent 50c la boîte, 6 boîtes $2.50, boîte d'essai 25c. Sur réception du prix, le "Fruit-a-tives" Limited, à Ottawa, en expédie sans frais par la poste.

CITY OF ST-BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned:

No. 1211—To provide for cancelling certain debentures and the entry thereof in the Debenture Register and to authorize the issue of new Debentures in substitution thereof payable by a different mode of payment.

No. 1212—To provide for cancelling debentures issued under the authority of By-Law No. 916 as amended by By-Law No. 1004, and the entry thereof in the Debenture Register, and, and to authorize the issue of new debentures in substitution therefor payable by a diffrent mode of payment.

No. 1213—To authorize the sale of certain debentures.

No. 1214—To provide for a change in the denominations of debentures authorized by certain By-Laws.

No. 1216—For the appointment of an Arbitrator in the matter of the claim of J. C. Dussault for damages to Lot 805, DGS 76, St. Boniface, Plan 64 and the buildings erected thereon, by reason of the erection of the new Provencher Bridge.

No. 1217—To amend By-Law No. 982 respecting the appointment of a Pound-keeper and the regulating of Pounds.

No. 1218—To close portions of rue LaVerandrye and rue Thibault and to convey the same to the Canadian Northern Railway Company and to open as a Highway and as diversion of rue Thibault all that portion of Lot Seventy-six (76) of the Parish of St. Boniface as shown anl colored pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1220—Fixing the indemnity of the Aldermen of the said City, for the year 1919.

No. 1221—Fixing the Tax Rate in the said City for the year 1919.

No. 1222—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate re Lots 7 and 8, Block 1, Plan 1441.

No. 1223—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate re Lot 30, Part of Lot 82, Plan 2373.

No. 1224—To open and continue a certain Street in the City of St. Boniface (Dupuy Ave.)

No. 1225—To authorize the Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers or others, and to confirm such loans already made by the Treasurer as are provided for in Sections 526 and 677 of the St. Boniface City Charter.

No. 1226—Respecting the appointment of an Assessment Commissioner.

No. 1228—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lot One, Block five, Plan No. 2005.

No. 1229—To impose a Waterworks Frontage Rate.

No. 1230—Authorizing transfer of Tax Sale Certificates No. 2019 and 2020.

No. 1231—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lot 20, Block 12, Plan 1306.

No. 1232—To determine the Business Assessment to be made upon the Corporations, Companies, individuals or Partnerships, liable thereto, and the Business Tax to be levied on said assessment.

No. 1233—Authorizing transfer Tax Sale Certificate covering Lot 60, Block 2, Plan 1028.

No. 1234—To enable the City of St. Boniface to borrow from Banque d'Hochelaga $450,000.00.

No. 1236—Authorizing transfer of Tax Sale Certificates covering Lots 72, 73 and the West Half of Lot 74, DGS 86 St. Boniface, Plan 692.

No. 1237—Authorizing transfer of Sale Certificate covering Lot 72, DGS 82, Plan 651.

No. 1238—To provide for assessment by special rate the cost of a pavement on Marion street between the easterly boundary of DesMeurons Street and the Westerly boundary of Dawson Road in the City of St. Boniface.

No. 1239—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lots 16 and 17, Block 8, Plan 1441.

No. 1240—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lots 5 and 6, Block 8, Plan 1441.

No. 1241—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lots 3 and 4, Block 8, Plan 1441.

No. 1242—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lot 2, Block 8, Plan 1441.

No. 1243—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lot 38, Block 4, Plan 1441.

No. 1244—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lots 36 and 37, Block 4, Plan 1441.

No. 1245—Authorizing transfer of Tax Sale Certificate covering Lots 3 and 4, Part of Lot 82 Plan 2213.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such By-Laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba" or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
16th March, 1920.



AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente que le Rôle d'Evaluation de la Cité de Saint-Boniface pour l'année 1920 a été déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, le 15 mars courant, où il pourra être examiné par tous les intéressés, de 10 heures de l'avant-midi jusqu'à 4 heures de l'après-midi, pendant quatorze jours à partir du 16 mars courant.

Tous ceux qui auraient raison de se plaindre de dit Rôle devront produire leurs plaintes, par écrit, le ou avant le 29 mars courant, et ces plaintes seront entendues et jugées par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface qui siègera en Cour de Révision, le 9 avril prochain, à 8 heures P.M., dans les Salles du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface.

Ernest GAGNON,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.
ce 16ième jour de mars 1920.

LE PROBLEME DE L'HEURE

L'Université de Montréal est fondée. Le souffle vivifiant de l'Esprit animera cette oeuvre.

Nous tenions à éliciter M. Dor- représentants de la civilisation catholique et française et de la culture latine. eC lourd héritage, il le faut transmettre intact et accru aux générations futures. Ce sont les actes qui louent. L'heure décisive sonne.

La guerre est finie. Une autre lutte commencé, plus longue, aussi acharané: la lutte économique La stratégie et l'artillerie ont gagné la première, l'enseignement supérieur gagnera la seconde. Les peuples qui le possèdent atteindront aux sommets.

Préparer nos jeunes gens à cette lutte n'engager dans le sacerdoce et les professions libérales que ceux d'entre eux qui en possèdent la vocation; diriger les autres vers les voies nouvelles qui, pleines de promesses, s'ouvrent maintenant à leur activité: haute finance, génie civil et sciences appliquées, agriculture, industrie, commerce; apprendre à toutes ces jeunes intelligences le maniement des armes propres à chacune de ces carrières; bref, sur tous ces terrains et sans oublier notre origine française, créer des compétences, voilà, pour l'heure, *le problème.*

Cette souscription n'est pas un don. Elle constitue, bien au contraire, le meilleur des placements. C'est à la patrie canadienne-française que nous prêtons. Nous devenons les coopérateurs actifs de son développement, de son épanouissement. Nous aidons au maintien de ses clochers que surmonte toujours le fier coq gaulois, à la survivance de la langue, claire comme de l'eau de roche, et à la défense de ses traditions que cent cinquante ans d'épreuves n'ont fait qu'enraciner davantage dans nos coeurs: le rendement sera de cent pour cent.

SAINT-BONIFACE

LES DAMES DE STE ANNE

Au cours de cet hiver, nous les Dames Organisatrices des Parties de Cartes, avons organisé quatre parties de cartes; nous sommes heureuses de faire connaître ici le montant des sommes recueillies dans ces soirées de charité. La première a donné $300.00, les trois autres parties ont rapporté assez d'argent pour permettre de distribuer une somme aux monastères des religieuses Carmélites et du Précieux-Sang, aux vieux et aux vieilles de l'Hospice Youville et il est resté un $150.00 que nous avons offert à Mgr Béliveau à l'occasion du cinquantième anniversaire de naissance de Sa Grandeur, au profit des Orgues de sa cathédrale.

Le beau résultat de ces soirées de bienfaisance est très encourageant et le compte-rendu que nous en publions est un sincère remerciement adressé à toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation à ces parties de cartes.

—*La Secrétaire.*

SOMERSET

C'est avec regret que nous avons vu la mort faucher Mme L. Philippe Larrivée, mardi soir le 16 mars des suites d'une maladie de coeur. M. et Mme Larrivée, venant de la Province de Québec et s'installaient à Mariapolis, de là à Notre-Dame de Lourdes et finalement sur une ferme à 3 milles à l'Est de Somerset. Mme Larrivée laisse pour pleurer sa perte son époux, une fille, Mme Tetreault et 7 fils, Camille, Antoine, Bernier, Alexandre, Aurèle, Roméo et Hubert. Les funérailles ont eu lieu à 9.30 jeudi dernier et 6 de ses enfants ont été les porteurs.

ROBOL

(TABLETTES)

Nettoie l'intestin paresseux et combat la

CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur du foie, etc., etc.

En vente partout 25 sous la boîte, six boîtes pour $1.25. Envoyé par la malle par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE limitée, 274, rue St-Denis Montréal.



CITE DE ST-BONIFACE

ON DEMANDE UN ESTIMATEUR DE BATISSES

Des demandes d'emploi cachetées, avec indication sur l'enveloppe: "Demande d'emploi comme Estimateur" seront reçues par le Soussigné jusqu'à 8 heures du soir, lundi, le 21 mars, 1920, pour la position d'Estimateur de bâtisses est de 2200.

Les candidates voudront bien mentionner leur âge, leur expérience et le salaire qu'ils désirent et rédiger leur demande de leur propre main.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.
le 23 mars, 1920.

Notre Grande Vente de Paques

A PARTIR DE VENDREDI, MARS 26 JUSQUE SAMEDI, AVRIL 3

Voyez à ce que vous ayez bien votre part des occasions que nous offrons dans tous les rayons durant cette vente. Le mérite principal des réductions faites est dans le fait que tous les vêtements, articles et chaussures que nous mettons en vente représentent tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus parfait. Pour tout détail lire les affiches spéciales imprimées et distribuées à cette occasion.

Ci-bas la liste des occasions d'épicerie pendant cette vente :

Tomates conservées "Nabob" 3 boites pour **65c**
12 boites pour **$2.50**
24 boites pour **$4.50**
Pois conservés La boite **20c**
12 pour **$2.30**
24 pour **$4.50**
Blé d'Inde conservé Boite **19c**
12 pour **$2.15**
24 pour **$4.10**
Pilchards. Un genre de saumon gras. Grosse boite **18c**
Pêches conservées en sirop épais La boite **30c**
Abricots conservés en sirop épais La boite **30c**
Confiture mélangée La chaudière de 4 livres **80c**
Marmelade d'oranges ou de pamplemousses. La chaudière de 4 livres **95c**
Sirop de blé d'Inde La chaudière de 5 livres **65c**
Chaudière de 10 liv. **$1.25**
Mélasse pur faire à manger. La chaudière de 5 livres **39c**
Chaudière de 10 livres **75c**

Sirop "Lily White". La chaudière de 5 livres **70c**
Chaudière de 10 livres **$1.35**
Lait évaporé "Carnation". 2 boites pour **35c**
Raisins sans noyaux. Secs. Le paquet (11 onces) **21c**
Collants. Le paquet (15 onces) **27c**
Gros raisins de table. Liv. **28c**
25 livres **$6.50**
Pêches sèches La livre **32c**
25 livres **$7.25**
Pruneaux secs La livre **24c**
10 livres **$2.30**
25 livres **$5.50**
Pommes sèches La livre **30c**
25 livres **$7.00**
Figues pour cuire. Livre **20c**
Figues de table. De choix. Provenant de Smyrne. La liv. **45c**
La boite de 10 livvres. **$4.25**
Essences de divers goûts. Artificielles. La bout. **8c**
Pures. La bouteille **19c**
Poudre à pâte "White Star". La boite de 1 livre **25c**
La boite de 3 livres **65c**
La boite de 5 livres **$1.00**

Avec tout achat d'épiceries de $5.00, la farine exceptée, nous donnerons 20 livres de sucre blanc pour **$3.70**

100 livres de sucre pour $18.50, toute commande d'épicerie de $20.00.

FARINE

Farine Sac de 24 liv. **$1.75**
Sac de 49 livres **$3.45**
Sac de 98 livres **$6.80**
Gruau "Purity" Grosse boite **28c**
Le sac de 20 livres **$1.40**
Le sac de 40 livres **$2.70**
Café grillé ou moulu La livre **55c**
Café vert La livre **34c**
10 livres **$3.20**
Cacao soluble La livre **37c**
Boite de 10 livres **$3.50**
Thé noir "Sunbeam" Le paquet (1 livre) **60c**
Saindoux pur La livre **38c**
Chaudière de 5 livres **$1.85**
Chaudières de 10 liv. **$3.65**
Seau de 20 liv. (net) **$7.35**
Saindoux composé Livre **36c**
Seau de 20 livres **$7.00**
Oleomargarine "Kingnut" ou "H. A." La livre **42c**
Riz cassé La livre **15c**
10 livres pour **$1.35**

FRUITS

Pommes de table La livre **10c**
La caisse **$3.60**
Oranges La douz. **40 à 70c**
Citrons La douzaine **35c**
Pamplemousses, (Grapefruit), Grosses 2 pour **25c**
Oignons 3 livres pour **25c**

CONFISERIE

Tout genre de bombons et chocolats aux prix les plus bas

SAVON, ETC.

Savon "Royal Crown". Très grosses barres. Special, 5 pour **70c**
Caisse de 60 morceaux **$7.20**
Savon de Castille Marbré. Le morceau de 1 livre **29c**
Morceau de 3 livres **75c**
Nettoyeur (Cleaner) Royal Crown. Special, 6 btes **40c**

Nos épiceries sont toujours fraîches et de bonne qualité.

La Maison Blanche

11-35 Ave Provencher - St-Boniface, Man.

(Suite de la 1ère Page)

achètent plus de stock et s'ils se montrent satisfaits du grand voyageur qu'est monsieur Barney Finnson.

Maintenant, monsieur l'orateur, pour changer d'expression ou de métaphore, je dirai ceci : "Barney est sage de faire du foin pendant que le soleil luit dans Winnipeg centre, siège A, parce qu'en juillet prochain il y aura sûrement une gelée terrible. Et, monsieur l'orateur, l'honorable député de Winnipeg centre, siège A, qui est si intéressé au bien de la Columbia Press, a l'audace extrême de se lever de son siège dans cette chambre et de dire aux membres que le système du patronage a été aboli et que c'est une chose inconnue du Gouvernement Norris.

Référant maintenant à l'intérêt sur les nouvelles bâtisses du Parlement à la page 163 des Comptes Publics, nous trouvons que le montant de $10,200.00 a été tiré du revenu consolidé comme loyer pour cette partie des nouvelles bâtisses qui est occupée. Le même montant a été payé en 1918, et en 1917, la somme de $8,250.00 a été payée. L'appropriation de ce loyer reste pratiquement la même malgré le fait que, selon les rapports fournis durant cette session, au moins la moitiée du département a été logée dans ces bâtises durant la dernière année fiscale. C'est à dire, monsieur l'orateur, que au lieu de payer $10,000 à même le revenu consolidé, le montant réel qui devait être chargé était la moitié de l'intérêt payé à même le Capital, c'est-à-dire $166,000.00, ce qui réduirait probablement le surplus.

Maintenant, je crois quant à ce surplus du trésorier provincial que le député de LaVérandrye a prouvé clairement que ce surplus est faux.

Comme le Député de LaVérandrye l'a dit, vous verrez à la page 13 des Comptes Publics pour l'année finissant le 30 novembre 1919, qu'une somme de $618,414.57 a été prise comme actif sous l'entête d'appropriation de caisse du Revenu pour l'extinction des actions et bons du gouvernement.

Cette somme était réservée comme fonds d'amortissement pour les actions tenues en Angleterre. Ceci, monsieur l'orateur, n'a aucun droit d'être dans la page du Revenu.

Ajoutez à cela trois items différents au montant de $180,000 donnés au Sanitorium de Ninette et chargés au Capital. Aussi trois montants de $196,273.82 pour fonds patriotique ont été chargés au Capital. Ce qui fait en tout $994,668.39 qui n'ont pas été placées où elles auraient dû l'être car dans ce cas, ceci aurait donné un déficit de $300,000 et aurait effacé complètement le surplus du trésorier provincial.

Maintenant, monsieur l'orateur je prétends qu'un homme qui distribue de si grandes sommes d'argent dans des colonnes autres que celles où elles auraient dû être chargées, ne mérite pas d'être le trésorier de la province. De plus, je prétends que si l'administration extravagante qui nous régit actuellement doit encore administrer les affaires de la province pendant quatre ou cinq années, le résultat sera désastreux pour notre province.

Malgré l'augmentation du Revenu imposé au peuple de la province par les taxes spéciales au montant de $3,000,000, le trésorier provincial a réussi quand même à augmenter la dette consolidée de la province de 27 à $39,500,000, une augmentation de $13,000,000 en cinq années.

Pour terminer, laissez-moi vous dire que les électeurs ont l'oeil ouvert et ne permettront pas plus longtemps un régime aussi dangereux. Ceci est le résultat de l'administration pure et économique dont on a entendu parler sur toutes les plateformes durant les dernières élections provinciales.

Téléphone Main 1160

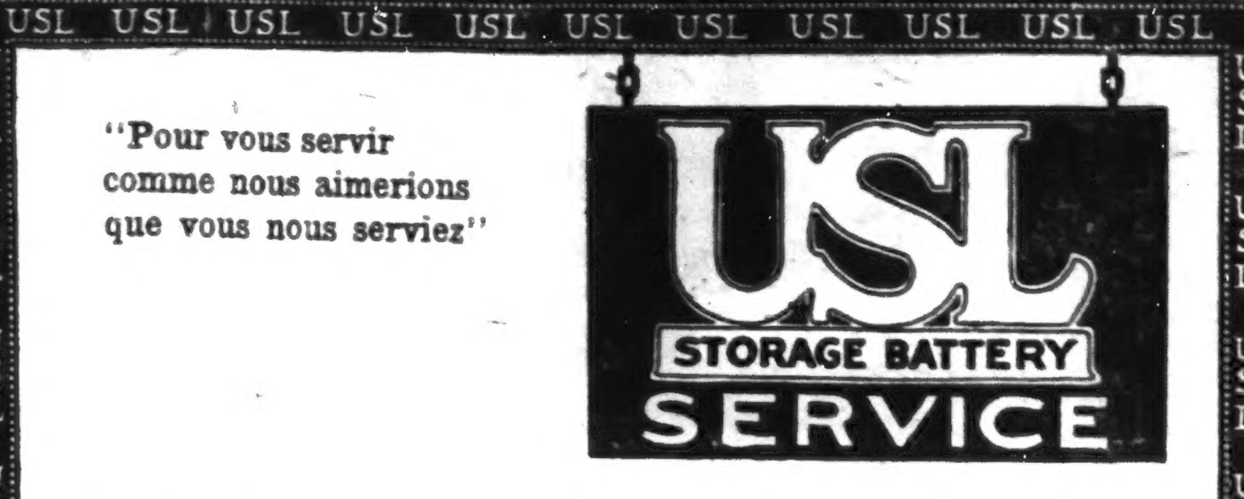
Thomas Moen

Entrepreneur de travaux de terrassements. Maçonnerie et travail de concrète. Canaux d'egoûts

128, Rue Kitson, Norwood

USL USL USL USL USL USL USL USL USL USL USL

"Pour vous servir comme nous aimerions que vous nous serviez"



Golden Rule Service

Service est la chose que nous vendons. Service en ligne avec la "Golden Rule".

Nous distribuons ce Service à tous les propriétaires d'automobiles ainsi qu'à toutes marques de batteries sans exception.

Quand vous achetez un nouveau U.S.L. vous achetez "Golden Rule Service" duquel la batterie est un point essentielle. C'est absolument la même chose que quand vous payez vos employés, votre avocat, votre docteur, votre dentiste pour le "Service".

Service est la chose la plus importante au monde aujourd'hui. Pour tous les possesseurs de chars, nous voulons être le "plus utile serviteur de tous". Notre "Golden Rule Service" nous autorise à nous intituler ainsi. Mais nous vous invitons à co-opérer à l'entretien de vos batteries afin de leur assurer longue vie.

Souvent quand un homme pense que ses batteries "sont finies" et qu'il se prépare à acheter un nouveau U.S.L. nous lui montrons, comment il peut sauver de l'argent en réparant ses vieilles batteries et lui donnons un appareil garanti pour 8 mois.

Nous *vendons* seulement les batteries U.S.L. avec les plaques-collées de durée garantie. La manufacture nous les envoient chargées à sec." Ceci empêche toute déterioration d'avant-vente afin que vous ayez une parfaite batterie donnant sa pleine force.

Nous sommes représentant de "Golden Rule Service" et non des marchands de batteries

ST-BONIFACE GARAGE LTD.

RUE ST-JOSEPH ET DUMOULIN, ST-BONIFACE, MAN.

USL USL USL USL USL USL USL USL USL USL USL

IMPERIAL ORDER DAUGHTERS OF THE EMPIRE

A Message To Men:

EVERY now and then, in the hour of some National crisis, the men of our country are brought face to face with a realization of the unselfish devotion, the supreme accomplishment, and the unerring instinct of method which the motherhood of Woman brings to the accomplishment of a noble and inspired purpose.

THE end of the war brought the problems of peace, and in the solution of the greatest peace problem we have—the Canadianization of Canada—the heart of the mother has again gone direct to the crux and fountainhead of the problem.

THEY propose to plant the seed of Canadian Patriotism in the hearts of the children of the foreign-born; and, as their memorial to our own men who died, to see that the children of these dead are given a birthright of education, to the end that they may grow to understand, preserve, and carry forward those ideals for which their fathers bled.

THE women of Canada associated in the Imperial Order Daughters of the Empire have undertaken, as their Memorial to the men and women who died so gloriously in the Great War, a tribute that will be living, lasting and constructive, instead of a monument of bronze or marble. To accomplish this they are raising, by their gifts and sacrifices, and through an appeal for general assistance, an endowment fund with $500,000 as its initial objective, which will provide the following:

1. **NATIONAL INCULCATION OF PATRIOTISM THROUGH THE CHILDREN OF THE NEW CANADIANS:**

   To be accomplished by the distribution of National and Empire pictures in every school.

   By the display of Historical motion pictures and slides in the schools.

   By the distribution of small libraries to every Public School. The books in these libraries, written in simple language, are intended to be read by the children of the foreign-born in their homes, to carry the message of national patriotism and British traditions, and inculcate some of the ideals of Imperial citizenship.

2. **UNIVERSITY EDUCATION FOR THE SONS AND DAUGHTERS OF OUR FALLEN HEROES:**

   By providing and offering free University education to every son and daughter of a Canadian soldier or sailor who fell or was disabled in the Great War.

3. **POST-GRADUATE UNIVERSITY COURSES AT OXFORD OR CAMBRIDGE:**

   In addition to the above, the I.O.D.E. will provide a post-graduate course of one year at an English University, one to be awarded for each Province each year, and open for competition to all University graduates.

TO secure their proportion ($50,000) of the National Endowment Fund, the Daughters of the Empire in Manitoba will carry on a province-wide canvass during the fourth week of March, Tuesday and Wednesday being set apart for the canvass by each Chapter. With all their effort and energy, these few women cannot possibly see every citizen during those days. They cannot even attempt a thorough canvass. This appeal is written on their behalf by the Men's Advisory Committee, whose help they have enlisted. It is directed to every Canadian in the prairie west. Today is the day! Fifty Thousand Dollars is the objective of the Women in Manitoba. It can only be secured through the generous and unstinted gifts of the Men. No nobler cause has ever been put before a Canadian Citizen.

OBEY the impulse now. Do not wait to be called upon, or reminded. Cut out the subscription form below—now, while your mind is on it. Sign it and slip it into an envelope with a bill or a cheque attached, and mail it at once to its destination. Your gift will be duly acknowledged, gratefully received, and properly accredited to your District organization of the Order.

The Imperial Order Daughters of the Empire

NATIONAL WAR MEMORIAL
MANITOBA CHAPTER

MRS. COLIN H. CAMPBELL, President, and Chairman Campaign Committee.
MRS. A. WILSON-SMITH, Secretary.
MRS. J. M. LINWOOD, Honorary Treasurer.

THE BANK OF MONTREAL, Depository — ROYAL TRUST COMPANY, Trustee.

TO THE IMPERIAL ORDER, DAUGHTERS OF THE EMPIRE,
Manitoba Provincial Headquarters, 304 Scott Block, Winnipeg.

I herewith subscribe, and enclose my contribution of $ __________ to the I.O.D.E. National Memorial Fund Endowment, 1920, ($500,000.00.)

Name __________

Address __________

I.O.D.E. Chapter (if any) to be accredited __________

Make cheques payable to the Honorary Treasurer, I.O.D.E.

MEDECINS

Dr. F. LACHANCE
Des Hôpitaux de Paris
Spécialité :
CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE
Consultations : de 2 à 5 p.m.
Téléphones :
Bureau: Main 2604—Rés. M. 2613
Bureau : Bloc Somerset
Chambre 438
Avenue du Portage - WINNIPEG

Dr N.-A. LAURENDEAU
DES HOPITAUX DE NEW-YORK
Spécialité : Chirurgie et maladies de la femme
HEURES DE CONSULTATIONS
1 à 3 heures p.m. 7 à 8 heures p.m.
Visite à l'hôpital St-Boniface tous les matins
Bureau et résidence : 83, rue Ritchot
Tel. Main 1392 Saint-Boniface

Dr J. R. TASSÉ
M. D., L. M. C. C.
Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Femmes. Voies Urinaires
Bureau — Chambres 441-443 Bloc Somerset, Ave. Portage
Winnipeg
Consultations 2 à 5 p.m.—7 à 8 p.m.
Téléphone Main 6674
Résidence, 109, rue Dumoulin
Télé M. 6675 St-Boniface

Dr L. D. COLLIN
Des hôpitaux de Paris
Spécialité Chirurgie
Bureau 79, avenue Provencher
St-Boniface
Téléphone Main 4640
Heures de consultation 2 à 5 p.m. et 7 à 9 p.m.

Dr. E. J. JARJOUR
DENTISTE
Gradué de McGill et Laval
Téléphone : Main 4190
Bureau :
356 rue Main—702 Edifice Great West
WINNIPEG
En face de la Banque Montréal
Ouvert les soirs par "appointment"

Bureau : Télé. Main 1231
Dr. G. K. HOBSON, V.S., B.V.Sc.
VETERINAIRE
MEDECIN
BUREAU : 109, RUE MARION
NORWOOD, MAN.
Résidence : Télé. Garry 3474

AVOCATS & NOTAIRES

L'Hon. J. Bernier H. P. Blackwood
Noel Bernier Alex. Bernier
BERNIER, BLACKWOOD & BERNIER
Avocats et Notaires
Spécialités : droit criminel
Corporations, prêts
Bureaux :
401 Bloc Somerset, Ave du Portage
WINNIPEG
Phone Main 4206 et 4207

A. J. H. Dubuc Louis P. Roy
(Consul Belge) A. A. Prud'homme
DUBUC & ROY
Avocats et Notaires
Bureaux :
201 et 205 Edifice Somerset
Avenue du Portage
WINNIPEG
Téléphone Main 623
Casier Postal 443

HENRI LACERTE
B.A., L.L.B.
AVOCAT
(Membre du Barreau de Québec)
407 McArthur Building
Téléphone Main 3860

A. L. MONNIN
NOTAIRE
M. Monnin a transféré son étude 606, EDIFICE McINTYRE 416, rue Main, Winnipeg
Représentant pour l'Ouest Canadien de l'Annuaire du Commerce Didot-Bottin.
"Le Bottin de Paris"

Pourquoi traverser le pont quand votre ouvrage peut être fait tout aussi bien à Saint-Boniface. Montres, horloges et bijoux réparés avec soin. Attention toute spéciale accordée aux commandes de la campagne.

A. McRAMM
538, RUE TACHE, ST-BONIFACE